

TYPES D'ARCHIVES	DELAIS DE COMMUNICABILITE DES ARCHIVES
Régime de principe	Immédiatement communicable
Délibérations du Gouvernement, relations extérieures, monnaie et crédit public, secret industriel et commercial, recherche des infractions fiscales et douanières	25 ans à compter de la date du document
Secret de la défense nationale, intérêts fondamentaux de l'Etat en matière de politique extérieure, sûreté de l'Etat, sécurité publique	50 ans à compter de la date du document
Protection de la vie privée	50 ans à compter de la date du document
Document portant sur un jugement de valeur ou une appréciation sur une personne physique	
Statistiques : cas général	25 ans à compter de la date du document
Statistiques collectées par des questionnaires portant sur des faits et comportements privés (dont recensement)	75 ans à compter de la date du document ou de la clôture du dossier ou registre
Enquêtes de police judiciaire	
Dossiers des juridictions	
Etat-civil : registres de naissances et de mariage	
Etat-civil : registres de décès	Immédiatement communicable
Minutes et répertoires de notaires	75 ans à compter de la date du document
Dossier des juridictions et enquêtes de police en matière d'agressions sexuelles	100 ans à compter de la date du document ou de la clôture du dossier
Documents qui se rapportent aux mineurs (vie privée, dossiers judiciaires, minutes et répertoires)	
Dossier de personnel	50 ans à compter de la clôture du dossier
Sécurité des personnes	100 ans à compter de la date du document
Secret médical	25 ans après le décès ou 120 ans après la naissance
Arme de destruction massive	Incommunicable